

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

*Direction générale de l'Aménagement,
du Logement et de la Nature*

*Direction de l'Environnement, de l'Aménagement
et du Logement de Martinique*

*Direction de l'Habitat, de l'Urbanisme et des
Paysages*

Service paysage, eau et biodiversité

Sous-direction de la Qualité du Cadre de vie

Pôle biodiversité, Nature et paysage

Bureau des Paysages et de la Publicité

Affaire suivie par : Elise Soufflet-Leclerc
Elise.Soufflet@developpement-durable.gouv.fr
Tél. 01 40 81 33 92 – Fax : 01 40 81 31 53

Affaire suivie par : Céline Coisy
celine.coisy@developpement-durable.gouv.fr
Tél. 05 96 71 28 10 – Fax : 05 96 71 39 00

Conclusions

Atelier sur les paysages ultramarins

LE Système d'Information de la Nature et des Paysages :

- La connaissance est à la base de la décision. Aussi, il est indispensable de favoriser la connaissance et le partage des données. Afin de permettre notamment une analyse et un suivi efficace des dynamiques de paysage, il faut capitaliser des données de paysage géolocalisées.
- L'ensemble des acteurs du paysage ont renouvelé leur intérêt et leur besoin de structuration, de partage et d'accessibilité des données qui sont les fondements du SINP. Le SINP est une opportunité pour consolider l'organisation de la connaissance et avoir une meilleure lecture de ce qui existe.
- Le travail du groupe juridique a permis de préciser le statut juridique des données. Ces points concernent essentiellement les données naturalistes car il y a peu de problème de propriété sur les données de paysage.
- La difficulté pour le paysage relève plus de la façon de prendre en compte aussi bien les données objectives que subjectives, de prendre en compte la matérialité et l'immatérialité. L'ensemble des données peuvent être intégrées dans le SINP a été listé.
- Toutefois, ce système apparaît complexe par les services. Pour une réussite de la démarche, il faut augmenter l'accompagnement dans les services déconcentrés qui manquent de moyens internes pour le mettre en œuvre.

Les apports des outils de connaissances :

- Sur les Atlas de paysage, quelles prises en compte des particularités biologiques, historiques, et notamment des aires d'influence culturelle ?
- Quelle prise en compte des aires culturelles dans les politiques publiques ?
- Quelles évaluations des outils des politiques publiques du paysage outre-mer ?
- Quels liens entre les îles d'une même aire d'influence culturelle. Sont-elles îles ou archipels ?

Les Atlas de paysage:

Les présentations des différents Atlas de paysages ont montré les particularités des paysages d'outre-mer (par-rapport à la métropole) :

- les échelles des unités paysagères : les unités paysagères sont plus petites et c'est normal sauf pour la forêt guyanaise ! Dans ce dernier cas, M. Huyges-Belrose nous rappelle que ce n'est pas l'immensité qui définit la taille mais l'observation.
- les limites des unités littorales sont variables en fonction de la relation des habitants à la mer. Dans les Antilles, la mer n'est pas forcément une frontière, une fin de la terre. En Guadeloupe par exemple, l'unité paysagère du Gand Cul de Sac marin intègre la mer. En revanche, à La Réunion, la mer est un espace de séparation, d'isolement.
- les composantes matérielles et immatérielles sont complètement imbriquées. Les paysages sont très présents dans la poésie et de la littérature antillaise, en particulier chez Edouard Glissant et Patrick Chamoiseau. L'atlas de paysages de Martinique utilise beaucoup de citations de ces auteurs pour caractériser les paysages, c'est une clé de compréhension des lieux et de leur perception.

Le décryptage du fonctionnement du jardin créole est une belle démonstration de cette complémentarité entre les dimensions matérielles et immatérielles des lieux.

- La littérature antillaise nous aide à mieux cerner le paradoxe de la limite entre les paysages, de la marge qui au final est centrale ! Mais elle est un prétexte pour exprimer les valeurs communes.

« *Goûter le plaisir inouïe de la frontière* » E. Glissant

- Les dynamiques territoriales sont plus rapides en outre-mer. En métropole, les dynamiques dominantes sont anthropiques, en outre-mer, elles sont naturelles. Les Atlas de paysages constituent de façon encore plus forte des archives du paysage. Ceci est particulièrement fort en Guyane.

Les atlas de paysages ne constituent pas un aboutissement mais le début d'un processus, d'une démarche de conscientisation, d'une réflexion sur le paysage à inventer et à partager collectivement.

Les Atlas de paysages ne peuvent pas formuler des préconisations sur des échelles de territoires pour lesquelles les acteurs ne sont pas présents.

Les observatoires photographiques de paysage :

Les observatoires photographiques de La Réunion et de la Martinique reposent sur des choix méthodologiques très différents quand au choix des points de vues et à leur nombre (40 pour La Réunion, plus de 500 pour la Martinique).

Un des défis est de tisser des liens entre les différents outils de connaissance, en particulier les atlas de paysages et les observatoires photographiques du paysage.

La question de la valorisation des prises de vues est essentielle : outils de vulgarisation, pédagogique, d'étude et d'analyse ?

Les outils de connaissance (atlas et observatoires photographiques du paysage) constituent une matière féconde qui doit alimenter les différents supports pédagogiques. Les observatoires photographiques du paysage jouent particulièrement un rôle de révélateurs des évolutions des paysages, d'interrogeurs des politiques d'aménagement.

De la connaissance à l'action

- La connaissance est à la base de la décision = M. Christian Verneuil, adjoint à la commune du Robert l'a très bien exprimé. Elle donne du sens à l'aménagement.
- La connaissance est à la base de l'action = exemple de la gestion intégrée du littoral et de la mer présenté par le directeur de l'IFREMER
- La connaissance est à la base de la pédagogie du paysage

Si la connaissance est un processus, l'action l'est aussi.

Le travail de l'Observatoire du paysage de Catalogne décline avec brio les travaux d'identification, de planification, de sensibilisation et de pédagogie du paysage..

Ce lien entre connaissance et action se décline à toutes les échelles :

- Exemple du jardin créole : de petits espaces mais qui sont générateurs de liens sociaux, culturels et magico-religieux, qui jouent un rôle écologique, économique et sanitaire pas seulement à l'échelle des jardins, mais du quartier, de la ville, voir bien plus.

Le projet du Grand St Pierre est une démarche innovante qui fonde son action sur l'art, la culture locale et les paysages.

La participation des habitants aux processus de connaissance et d'action est indispensable. La pensée des habitants constitue la mémoire sociale des lieux et elle est révélée par les pratiques des populations. « *Les habitants sont les experts d'usage des lieux !* » (E. Lancrerot). Cela montre combien il est nécessaire d'impliquer les populations dans les politiques d'aménagement.

Patrick Chamoiseau, dans les projets qu'il conduit sur le Grand Saint Pierre, met en place des « ateliers de l'imaginaire » qui visent à sonder la mémoire collective, de s'en inspirer pour faire émerger un enthousiasme et un projet créatif commun.

La connaissance doit couvrir tous les territoires.

Il existe un danger de patrimonialisation du paysage. La protection devient un risque quand elle est déconnectée d'une connaissance et compréhension globale des phénomènes.

La pédagogie :

- Les atlas de paysage constitue une matière féconde qui doit alimenter les différents supports pédagogiques
- Les Observatoires photographiques des paysages jouent un rôle de révélateurs, interrogeurs. Ils doivent interpeller sur les politiques d'aménagement, sur l'évolution des paysages. Ils constituent des outils importants de communication sur le paysage. Ils doivent être valorisés.

Conclusions

Cet atelier a été l'occasion de découvrir la diversité et les spécificités des paysages ultramarins. Ces territoires reposent sur des fondements géographiques où les phénomènes naturels sont amplifiés (volcanisme, tremblements de terre, ouragans...) et où la biodiversité est reconnue d'intérêt mondial (Hot Spot). L'enjeu du paysage est d'autant plus fort que les croissances urbaines dans ces territoires sont importantes. La question du paysage est donc bien à l'interface de l'écologie et de l'urbanisme.

A la question sur la prise en compte des particularités biologiques, historiques, et notamment des aires d'influence culturelle dans les projets de territoire, le projet du Grand St Pierre est une démarche innovante qui fonde son action sur l'art et la culture.

Cet atelier a nourri des échanges fructueux sur les particularités et les expériences en cours sur chaque territoire. Il peut être à l'origine de la création d'un réseau ou club outre-mer du paysage dont la régularité des rencontres reste à définir.